

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FH 08/40/1
Juillet 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES **COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

Quarantième session
Hôtel Marriot, Guatemala City (Guatemala)

du lundi 1er décembre à 9 h 30 au vendredi 5 décembre 2008

Le Groupe de travail ad hoc sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH se réunira à l'hôtel susmentionné, le dimanche 30 novembre 2008, à 9 h 30

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 08/40/1
2.	Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/FH 08/40/2
3.	Questions découlant de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales:	
	a) Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et des questions connexes	CX/FH 08/40/3
	b) Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	CX/FH 08/40/3-Add.1
4.	Critères microbiologiques pour les préparations de suivi en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Appendice au Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge) à l'étape 4	CX/FH 08/40/4

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :

www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

- *Observations à l'étape 3* CX/FH 08/40/4-Add.1
5. Avant-projet de critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4 [CX/FH 08/40/5](#)
- *Observations à l'étape 3* [CX/FH 08/40/5-Add.1](#)
6. Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans la chair de poulet à l'étape 4 [CX/FH 08/40/6](#)
- *Observations à l'étape 3* [CX/FH 08/40/6-Add.1](#)
7. Avant-projet d'Annexe sur les légumes feuilles, y compris les herbes feuilles, au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais à l'étape 4 [CX/FH 08/40/7](#)
- *Observations à l'étape 3* [CX/FH 08/40/7-Add.1](#)
8. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer à l'étape 4 [CX/FH 08/40/8](#)
[CX/FH 08/40/8-Add.1](#)
9. Autres questions et travaux futurs: [CX/FH 08/40/9](#)
CRD 1
- (a) Examen du rapport du Groupe de travail *Ad Hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session: La session sera ouverte par le Gouvernement hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (Doc. CX/FH 08/40/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comité du Codex (Doc. CX/FH 08/40/2). Le document a été établi à partir des informations compilées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou par d'autres Comités du Codex et, le cas échéant, à y donner suite.

Point 3 de l'ordre du jour. Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales:

- (a) **Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes** (Doc. CX/FH 08/40/3). Le document, rédigé conjointement par la FAO et l'OMS, dresse le bilan des activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier pour appuyer les activités du Comité;
- (b) **Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)** (Doc. CX/FH 08/40/3-Add.1). Pour donner suite aux décisions prises par la Commission à sa vingt-huitième session, l'OIE présentera des informations sur ses activités intéressant les travaux du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Critères microbiologiques pour les préparations de suivi en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Annexe au Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge) à l'étape 4 (Doc. CX/FH 08/40/4). À sa dernière session, le Comité était

convenu de renvoyer l'Annexe II pour remaniement par un groupe de travail électronique dirigé par le Canada et distribution pour observations à l'étape 3. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 08/40/4-Add.1.

Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet de critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4 (Doc. CX/FH 08/40/5). Le Comité est convenu de renvoyer l'Annexe sur les avant-projets de critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 2 pour remaniement par le Groupe de travail dirigé par l'Allemagne. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 08/40/5-Add.1.

Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives relatives à la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans la chair de poulet à l'étape 4 (Doc. CX/FH 08/40/6). À sa dernière session, le Comité avait accepté la structure et l'approche proposées pour ces directives et avait demandé au Groupe de travail dirigé par la Nouvelle-Zélande et la Suède de rédiger le texte qui sera distribué à l'étape 3. Les observations à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FH 08/40/6-Add.1.

Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet d'Annexe sur les légumes feuilles, y compris les herbes feuilles, au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais à l'étape 4 (Doc. CX/FH 08/40/7). À sa dernière session, Le Comité était convenu qu'un groupe de travail électronique dirigé par la délégation des États-Unis d'Amérique rédigerait cette Annexe pour distribution à l'étape 3¹. Les observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/FH 08/40/7-Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer à l'étape 4 (Doc. CX/FH 08/40/8). À sa dernière session, le Comité était convenu de constituer un groupe de travail physique dirigé par le Japon qui serait chargé de rédiger l'avant-projet de Code pour distribution à l'étape 3. Les observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/FH 08/40/8-Add.1.

Point 9 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer le lancement de nouveaux travaux à condition qu'ils soient conformes au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius et approuvés par la Commission ou son Comité exécutif.

- (a) **Examen du rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH.** Le Comité serait invité à examiner le rapport du Groupe de travail *ad hoc* (CRD 1) et les observations reçues en réponse au document CX/FH 08/40/9, qui regrouperait les propositions de nouveaux travaux soumises par les pays membres en réponse à la Lettre circulaire CL 2008/1-FH. Le document CX/FH 08/40/9 doit être rédigé par la France.

Point 10 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé des dates et du lieu probables de sa prochaine session.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa quarantième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

¹ Sous réserve de l'approbation de la Commission à sa trente et unième session.